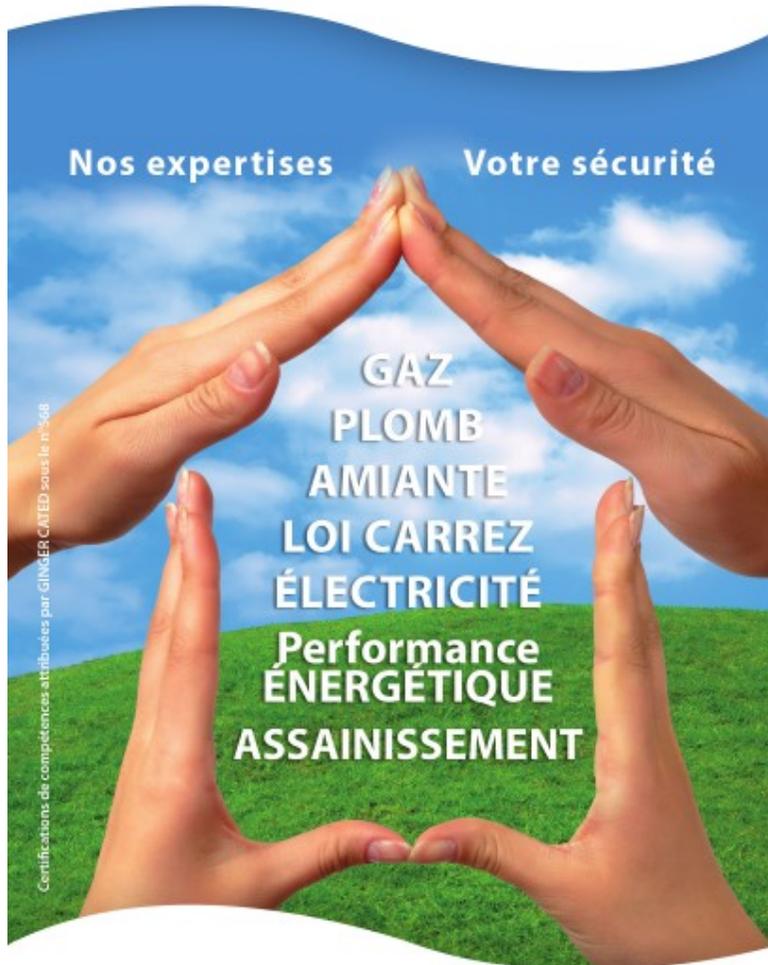


# SAMBRE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Votre spécialiste du Diagnostic Immobilier



Certifications de compétences attribuées par GINGER CAITEC sous le n°508



**SAMBRE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

Mr Philippe Delhaye : 06 23 49 39 07  
17 bis rue de la Grande Carrière  
59145 Berlainmont

**03 27 67 25 21**



## Vous vendez ou mettez en location ?

En fonction du type de bien en vente ou en location, la réalisation d'un diagnostic immobilier peut être obligatoire.

## Dans quel but ?

Le diagnostic a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes.

## Répondre à plusieurs objectifs

Le diagnostic doit permettre d'informer l'acheteur sur l'état du bien qu'il souhaite acquérir. Il permet également de protéger le vendeur car il garantit le bon état du bien.

Diagnostiques	Vente	Location	Validité
Amiante	Permis de construire avant 1/7/1997	non	illimité en dehors de travaux ou modification
Plomb	Construction avant 1/1/1949	<b>oui</b>	Permanent sans plomb /1 an
Gaz	Installation de + 15 ans	<b>oui</b>	3 ans
Électricité	Installation de + 15 ans	<b>oui</b>	3 ans
Performance Énergétique	<b>oui</b>	<b>oui</b>	10 ans
Risques Naturels	<b>oui</b>	<b>oui</b>	6 mois
Assainissement	<b>oui</b>	non	

